



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 13 mai 2024, les règlements suivants :

- Règlement numéro 24-1067 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591;
- Règlement numéro 24-1068 modifiant le Règlement de lotissement 09-592.

Ces règlements sont entrés en vigueur à la date de délivrance des certificats de conformité émis à leur égard par la MRC de La Jacques-Cartier, le 20 juin 2024.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau et sur le site internet de la Municipalité au www.villestoneham.com.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 15^e JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

Pascal Brulotte